



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 50001

Numéro SIREN : 501 243 331

Nom ou dénomination : A2G CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2017 sous le numéro de dépôt 624

A2G CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 500 €

Siège Social : 31, avenue de Surville

77130 MONTEREAU

501 243 331 R.C.S. MELUN

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2014

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Gérant



Désignation de l'entreprise SARL A2G CONSTRUCTION Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 31 AVENUE DE SURVILLE 77130 MONTEREAU FAULT YONNE

Numéro SIRET * 5 0 1 2 4 3 3 3 1 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 4</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 3</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	6 397	14 755
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	6 397	14 755
ACTIF CIRCULANT	STOCKS { Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	15 000	
	{ Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	4 971	35 355
	{ Autres * (3)	072	074	5 388	8 950
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	605	7 978
	Charges constatées d'avance *	092	094	933	
	Total II	096	098	26 897	52 283
	Total général (I+II)	110	112	33 294	67 037
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 500	2 500
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		250	250
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	) 132		
	Report à nouveau	134		20 139	14 503
	Résultat de l'exercice	136		(19 959)	5 636
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		2 930	22 889
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		8 970	8 970
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 402	11 858
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	15 991	23 320
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		30 363	44 148
Total général (I + II + III)		180		33 294	67 037
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SARL A2G CONSTRUCTION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				[3 1 1 2 2 0 1 4]		[3 1 1 2 2 0 1 3]					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210						
	Production vendue	biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
				217		218	33 524		285 935		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	15 000		(8 000)			
	Production immobilisée *			224							
	Subventions d'exploitation reçues			226							
Autres produits			230								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	48 524		277 935			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234						
	Variation de stock (marchandises) *				236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	16 397		133 835			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	30 313		68 449			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	534		244	966	1 831		
	Rémunérations du personnel *				250	24 530		39 005			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	14 078		16 467			
	Dotations aux amortissements *				254	8 358		9 997			
	Dotations aux provisions				256			22 979			
	Autres charges			dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			260	1 508	6 500	
	Total des charges d'exploitation (II)					264	96 152		299 063		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(47 628)		(21 128)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280			50			
	Produits exceptionnels			(IV)	290	28 818		27 698			
	Charges financières			(V)	294	204					
	Charges exceptionnelles			(VI)	300	946		172			
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306			813			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(19 959)		5 636			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	19 959			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles *				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324						
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	230		
Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989					342		
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			350	564	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	20 293			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356	20 293					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372				
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380	3 469	n° du centre de gestion agréé :		388			
Montant de la T.V.A. collectée		374	8 227	Effectif moyen du personnel*	376	1	dont apprentis :	0			
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	7 752	Montants des prélèvements personnels de marchandises*	399		handicapés :	0			
				Effectif affecté à l'activité artisanale	861						

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2014

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES		230
Total des réintégrations diverses	330	230

Détail des déductions diverses		
CICE 2014		564
Total des déductions diverses	350	564

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2G CONSTRUCTION

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 129	442		444		446	5 129	5 129
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	26 589	462		464		466	26 589	26 589
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	31 717	492		494		496	31 717	31 717
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 701	532	1 167	534		536	2 868	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	15 262	552	7 191	554		556	22 453	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570	16 963	572	8 358	574		576	25 321	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2G CONSTRUCTION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	22 979	652		654		656	22 979
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	22 979	682		684		686	22 979

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	20 293
Total des déficits restant à reporter	870	20 293

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL A2G CONSTRUCTIONNéant ☒ *Exercice ouvert le : 01012014 et clos le : 31122014 Durée en nombre de mois 12**I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE**

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandon de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
-----------------------------	--------------------------	------------	--

IV - CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)	117	
---	-----	--

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous.
Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

Mono-etablissement au sens de la CVAE				020
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022
Période de référence	du	024	au	160
Date de cessation				186

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2015

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 4

N° SIRET 5 0 1 2 4 3 3 3 1 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2G CONSTRUCTION

ADRESSE (voie) 31 AVENUE DE SURVILLE

CODE POSTAL 77130

VILLE MONTEREAU FAULT YONNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique KOYUNCU Prénom(s) OZGUR

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 050175 N° Département Commune AFSIN Pays TURQUIE

Adresse : N° 37 Voie GRANDE RUE

Code postal 45420 Commune BONNY SUR LOIRE Pays FRANCE

Titre (2) Mr Nom patronymique KOYUNCU Prénom(s) GURSEN

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 31 Voie AVENUE DE SURVILLE

Code postal 77130 Commune MONTEREAU FAULT YONNE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 564 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

La société a pris acte de l'intérêt de ce crédit d'impôt dans le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	25.0000	100			100

LIBERATION DU CAPITAL EN TOTALITE

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	4, 5 et 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 622
Dettes fiscales et sociales	804
Total	3 426

A2G CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 500 €

Siège Social : 31, avenue de Surville

77130 MONTEREAU

501 243 331 R.C.S. MELUN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

II.- AFFECTATION DES RESULTATS

Ce résultat pourrait être affecté de la manière suivante :

* au débit du compte REPORT A NOUVEAU 19 958,57 €

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2014, s'élevant à 19 958,57 €, de la manière suivante :

* au débit du compte REPORT A NOUVEAU 19 958,57 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

Le Gérant
Gursen KOYUNCU

